



Nombre de Conseillers
en exercice : 29
présents : 25
absents représentés : 4
voitants : 29

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-213344983-24180529-DEL2018_05_

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille DIX-HUIT,
le 29 mai à 18 heures 30 minutes
le Conseil municipal de la commune de SALLES
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE
à la Mairie de SALLES, sous la présidence de Monsieur Luc DERVILLÉ,
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018.

PRESENTS : Luc DERVILLÉ - Michel LEMISTRE - Damir MATHIEU - Monique GRESSET - Charles MOGUER - Audrey SABATIÉ - Tristan PAUC — Catherine PAILLART - Perrine HEURTAUT - Jean-Dany GARNUNG — Corinne LAURENT - Annie DUPLAA - Guillaume FRANÇOIS — Bernard LONGO — Karine SUMYK - Willy DUMARTIN - Chantal BERNARD-RUSAH. - Michel FEDRIGO - Serge GROLEAUD - Jacqueline PERROTTE - Bruno BUREAU - Dominique BAUDE - Fabienne PASQUALE - Hervé GEORGES - Jean-Claude PESQUET

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS

Manon PAILLARD a donné procuration à Monique GRESSET
Nadège DOSBA a donné procuration à Fabienne PASQUALE
Olivier COURRÈGES a donné procuration à Bruno BUREAU
Sandrine BONNET-WERMEISTER a donné procuration à Michel LEMISTRE

Délibération n°2018-05-8 : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de Salles.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Val de l'Eyre en date du 25 avril 2018 arrêtant à l'unanimité le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Salles ;

Vu la délibération n° 2017-03/1-1 du Conseil municipal du 14 mars 2017 relative à la tenue du débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Vu le projet de PLU de Salles arrêté le 25 avril 2018 et transmis à la Mairie de Salles le 3 mai 2018 ;

Vu la tenue de la Commission municipale « Travaux-Bâtiments communaux-Voirie » le 23 mai 2018 ;

Considérant le courrier de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre reçu en mairie de Salles le 3 mai 2018, sollicitant l'avis du Conseil municipal sur le projet de PLU arrêté ;

Considérant que cet avis doit parvenir à la Communauté de Communes du Val de l'Eyre au plus tard trois mois après la transmission du projet de Plan Local d'Urbanisme et qu'à défaut cet avis sera réputé favorable ;

Compte tenu des éléments exposés ;

Après en avoir délibéré :

- **ÉMET** un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de Salles par délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre en date du 25 avril 2018 ;

- DIT que cet avis sera notifié à la Communauté des Communes du Val de l'Eyre.

Délibération adoptée par 23 voix Pour, 2 voix Contre (Fabienne Pasquale, Dominique Baude) et 4 Abstentions (Nadège Dosba par procuration donnée à Fabienne Pasquale, Bruno Bureau, Olivier Courrèges par procuration donnée à Bruno Bureau, Hervé Georges).

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
À Salles, le 31 mai 2018.

Publié
le : 01/06/2018

 Le Maire,
Luc DERVILLÉ

Le Maire, certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.